

Conseil départemental de la Manche
Groupe des élus socialistes et républicains – *notre Manche*

Séance plénière du 22 janvier 2021

POLITIQUE AUTONOMIE DES PERSONNES
PLAN D' ACTIONS ET PRIORITES 2021

Frédérique BOURY

Conseillère départementale, canton des Pieux
au nom du groupe

Monsieur le Président, cher-e-s collègues,

Nous sommes interpellés régulièrement et malheureusement de plus en plus souvent par les familles en détresse au sujet de leurs demandes à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

Ces familles doivent supporter la double peine : Au parcours médical très souvent compliqué et douloureux du fait du handicap d'un des leurs, s'ajoute un parcours administratif lourd et une lenteur excessive du traitement de leur dossier.

Ce sujet est régulièrement évoqué et dernièrement la presse à pointer du doigt le département de la Manche comme mauvais élève. Et c'est vrai !

Les solidarités, dont le handicap, sont le cœur de notre mission. Nous devons donc très rapidement réagir pour donner des moyens humains à la MDA afin que soient traités, en urgence, les 3.500 dossiers en souffrance, en attente de notification.

Ces familles et les entreprises (ESAT et Entreprises adaptées) attendent notre engagement, notre solidarité et que soient donnés les moyens à notre mission. Nous avons des familles qui perdent des droits, des enfants dont la prise en charge par des assistants d'éducation n'est pas assurées.

Comment décevement mettre la pression sur l'éducation nationale pour plus de moyens d'accompagnement des enfants quand, de notre côté, nous sommes incapables de traiter les dossiers.

Nous ne remettons pas en cause le travail colossal des équipes de la MDA et des services sociaux mais la crise sanitaire et les confinements, la fermeture, anticipée par rapport au calendrier initiale, de l'antenne de Cherbourg (qui comptait des agents très professionnels), les périodes de vacances et le délai de prévenance avant les CDAPH ont accentué le retard structurel de traitement.

Par exemple, à la CDAPH d'hier seulement 12 dossiers ont été présentés contre parfois jusqu'à 80 à 100 et 120 sont passés sans présentation contre parfois plus de 200. Certaines demandes dates de 2019.

Il faut stopper l'hémorragie pour ne pas ajouter de l'angoisse à celle déjà présente du fait de la crise sanitaire.

Les familles ont besoin de notre soutien et de notre efficacité.